

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

Suite à la convocation en date du 07 novembre 2024, les membres du Conseil municipal de Marcilly sur Seine se sont réunis le mercredi 13 novembre à 20 heures 00 à la Mairie sous la présidence du maire, Benoît **BASSAC**.

### Présents :

Benoît **BASSAC**, Dominique **NOLLEZ**, Bernard **PLÉAU**, Brigitte **ROY**, Dominique **BARRAULT**, Albert **DESVÉRONNIÈRES**, Cécile **PERRIN**, Pascal **DOYEN**, Isabelle **STUDER**, Éric **BOURGEOIS**, .

Absents : Miguel **BALLOT**, Mélanie **LACOMME**, Céline **CONTAUT**.

Pouvoirs : Miguel **BALLOT** ne donne pas de pouvoir, Mélanie **LACOMME** donne pouvoir à Albert **DESVÉRONNIÈRES**, Céline **CONTAUT** donne pouvoir à Cécile **PERRIN**.

Secrétaire de séance : Isabelle **STUDER**.

### L'ordre du jour était :

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

1. Délibération concernant l'adhésion à la protection sociale complémentaire (PSC) du CDG51.
2. Délibération concernant des décisions modificatives de budget.
3. Affaires diverses et informations.

Le Maire demande la tenue du huis clos concernant la gestion du personnel.

**Adopté** à l'unanimité.

### 0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

**Adopté** à l'unanimité.

### Huis clos.

Employés communaux :

1. Délibération concernant l'adhésion à la protection sociale complémentaire (PSC) du CDG51.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

La commune adhère déjà à CNP Assurances qui garantit le remboursement à la commune des salaires en cas d'arrêt longue durée. Ce contrat arrive à terme en 2025 et nécessite d'être renouvelé. Par ailleurs la commune a l'obligation d'adhérer à la protection sociale complémentaire (PSC) auprès du CDG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. C'est entre autres la garantie du maintien des salaires pour l'employé.

**Adopté** à l'unanimité.

2. Délibération concernant des décisions modificatives de budget.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

À la demande du centre de gestion comptable de Vitry le François, il faut modifier les codes articles des dépenses liées au PLU. C'est en section investissement et donc une délibération est nécessaire. Les études et annonces qui concernent le PLU doivent être imputés au compte 202 et non 203.

**Adoptée** à l'unanimité.

### 3. Affaires diverses et informations.

Présentées par Benoît **BASSAC**.

Repas du 11 novembre.

Le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur implication dans l'organisation de cette journée. Il souligne particulièrement l'investissement de Dominique **BARRAULT** et Brigitte **ROY**.

Les participants ont apprécié le repas, le traiteur sera retenu pour l'année prochaine.

Rue du Fossé de Braux.

Les travaux avancent bien, l'enrobé est fini. La circulation sera maintenue pour le moment à double sens à l'issue des travaux. Ne pouvant plus stationner sur la place des Marcilly de France, le pizzaiolo s'installe actuellement sur le terrain de pétanque.

Les travaux sont financés par la **CCSSOM**, la part de la commune s'élève à 65 000.00 euros qui seront réglés début 2026 par un emprunt.

Écluse.

L'écluse prévue route de Sézanne afin de limiter la vitesse sera mise en place vendredi 15 novembre. Le coût est de 8 000.00 euros à charge de la commune, une demande de subvention sera faite au département de la Marne sur les amendes de police. Il est prévu par la suite, pour respecter les préconisations de la sécurité routière du département, de passer l'intérieur du village en zone « trente ». Pour le moment cette zone sera matérialisée entre les deux entrées nord et sud de la commune. Les feux seront reprogrammés en ce sens.

Suite à plusieurs observations, ce sujet fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil.

Colis de Noël

La commande des 70 colis de Noël est signée, la distribution s'effectuera le samedi 21 décembre 2024 à partir de 10h00.

Budget.

Le Maire demande que la commission budget finance se réunisse avant le prochain conseil du 18 décembre 2024 pour commencer à préparer le BP 2025. Par ailleurs, la commune change de progiciel comptable dès maintenant et passe au **CFU**, (Compte financier unique). Le **CFU** sera obligatoire en 2026, il est nécessaire de prendre de l'avance dans ce domaine pour être pleinement opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Embauche des employés communaux.

Une commission de recrutement composée de Dominique **NOLLEZ**, Albert **DESVÉRONNIÈRES** et Pascal **DOYEN** est créée afin de recevoir les candidats au poste d'agent communal. Le choix final sera effectué par le maire sur proposition de la commission. Le but est de pouvoir embaucher au moins un agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La décision d'embaucher deux agents ou de faire un mixte avec un seul agent et les services de l'association « Piste » n'est pas arrêtée. Pascal **DOYEN** prendra contact avec l'association pour étudier les conditions d'un partenariat.

Bulletin municipal.

Il manque encore quelques articles. Dossier traité par Éric **BOURGEOIS**.

TIG.

35 heures à faire sur la commune.

Antenne relais.

Le Maire a reçu un employé de la société qui a repris l'étude sur l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile. L'antenne concerne les villages de Marcilly et de Saron. Plusieurs emplacements ont été proposés sur les deux communes et la société choisira le terrain en fonction des conclusions des études techniques qui seront menées prochainement (propagation des ondes radioélectriques).

PLU.

Le dossier du PLU est passé au contrôle de légalité. Quelques corrections mineures de forme sont à faire. La maire prendra contact avec le CDHU pour réaliser ces corrections.

Commissions :

*Bâtiments communaux.* Bernard **PLÉAU**.

L'IPN a été posé à l'intérieur du local sous le pont, la sécurité de la dalle étant assurée, les barrières peuvent être retirées.

Le contrôle de la toiture de l'Église en façade ainsi que les pierres qui s'effritent sera réalisé prochainement.

Les devis de deux fenêtres à remplacer sur de la maison place des Marcilly de France sont arrivés.

*Baux ruraux et locations.* Éric **BOURGEOIS**

Appliquer la hausse des loyers perçus par la commune conformément à l'Indice de référence des loyers.

*Communication – information.* Éric **BOURGEOIS**

Penser à donner les articles de presse non seulement à l'Est-Eclair mais également à l'Union.

Un « Fil de la Seine » papier sera publié mi-décembre, il reste encore un peu de place pour y insérer des informations.

*Commission de contrôle des listes électorales.* Dominique **BARRAULT**

Le prochain contrôle des listes électorales est prévu en fin d'année 2025 à ce jour. En attendant, seuls les nouveaux inscrits ou radiés modifient la liste.

Tour de table.

Bernard **PLÉAU**.

Les rouleaux d'essuie-mains et de papier toilette de la salle des fêtes ne sont pas adaptés aux dévidoirs. À corriger.

Pascal **DOYEN**.

Procéder au nettoyage de l'aire des services techniques, route de Conflans, afin de dégager les clôtures qui séparent cette zone des entreprises installées à proximité.

Éric **BOURGEOIS**.

Prévoir le rachat de poubelles et containers communaux.

Fixer la date des vœux de la commune.

Dominique **NOLLEZ**.

La réalisation de la 3eme tranche de rénovation de l'éclairage public devrait être effective avant la fin de l'année.

Prendre l'arrêté de péril concernant la grange rue du centre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance,

Isabelle **STUDER**.

